
AVIS

**Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à
l'Accord modifiant le Traité instituant le Mécanisme
européen de Stabilité signé à Bruxelles le 27 janvier et
le 8 février 2021**

Demandeur	Ministre Sven Gatz
Demande reçue le	11 juin 2021
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	8 juillet 2021

Préambule

Le Mécanisme européen de Stabilité (MES) est le successeur du fonds d'urgence temporaire, le Fonds européen de stabilité financière (FESF), et est opérationnel depuis octobre 2012. Son objectif est de libérer des fonds et de renforcer le soutien à la stabilité des membres du MES confrontés ou qui risquent d'être confrontés à des problèmes graves de financement, et, le cas échéant, de préserver la stabilité financière de l'ensemble de la zone euro. En échange, ces pays doivent mettre en œuvre des programmes d'ajustements macroéconomiques strictes.

Les modifications apportées par l'Accord concernent 4 piliers importants :

1. la création d'un dispositif de soutien commun pour le Fonds de résolution unique ;
2. l'amélioration de l'efficacité des instruments financiers préventifs du MES ;
3. l'extension du rôle du MES (tant dans l'élaboration et la surveillance des programmes qu'en dehors) ;
4. le renforcement de la soutenabilité de la dette, avec notamment l'introduction de clauses d'action collective avec agrégation simple pour toutes les obligations publiques des Etats membres de la zone euro, d'une durée minimale d'un an.

D'autres modifications plus légères ont également été apportées au Traité, à savoir la modification de plusieurs aspects institutionnels du MES.

L'ensemble des modifications de l'Accord constituent une étape nécessaire dans le renforcement de l'Union économique et monétaire, tel que poursuivi par l'Eurogroupe et le Conseil européen.

L'avant-projet d'ordonnance se limite à porter assentiment à l'Accord.

Avis

Brupartners prend acte du présent avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord modifiant le Traité instituant le Mécanisme européen de Stabilité.

*
* *